



Eligible au CPF *

PARCOURS DIPLOMANT / S.S.I.A.P.

Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

S.S.I.A.P. 1

DURÉE

67 Heures + 3 Heures examen

POUR QUI ?

Tout public

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

RESULTATS 2025

95% de réussite
98.35% de satisfactions

TARIF

Nous consulter

ACCES A LA FORMATION

- > CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation
- > AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier France travail
- > Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique
- > Financement Personnel : pas de délai spécifique

CONTACT



Standard : 04 94 39 88 14
Mme Hanane AIT
(Responsable pédagogique)
Mme Solenne Alsters
(Responsable administratif)

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

Aptitude physique (validée par un certificat médical)
SST, PSE ou PSC en cours de validité de moins de 2 ans
Groupe de 12 personnes maximum

OBJECTIFS

Connaître les bases de prévention et de lutte contre l'incendie dans un E.R.P et un I.G.H Être capable de réagir efficacement face à un incident ou un début d'incendie et faire un retour d'information sur un événement, un incident ou accident. Être capable de porter assistance à personne conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs SSIAP 3 agréés en préfecture et validés par le SDIS 83

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Epreuve écrite : Durée 30 minutes - QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)
Epreuve pratique : Durée 15 minutes - Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sous réserve de satisfaire à l'aptitude médical Certificat médical conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Référente handicap : Mme ALSTERS Solenne 04 94 39 88 14 reste à votre disposition pour mettre en place des mesures compensatoires ou aides supplémentaires lors de votre formation et/ou de votre examen.

SANCTION VISEE

Diplôme SSIAP1 après la réalisation de la formation, et de la réussite à l'examen.

RS5641

Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

S.S.I.A.P. 1

PROGRAMME

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

67 heures de face à face pédagogique + 3 heures d'examen

PARTIE 1	Le feu et ses conséquences
PARTIE 2	Sécurité Incendie
PARTIE 3	Installations techniques
PARTIE 4	Rôles et missions des agents de sécurité incendie
PARTIE 5	Concrétisation des acquis

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Théorie en salle, exercices pratiques, mises en situation (60% de théorie et 40% de pratique au PC).
Supports vidéo, documentation complète remise à chaque participant.